



-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

DIRECTION DU TRAITEMENT  
DES DECLARATIONS DE PATRIMOINE  
-----

DIRECTION DE L'INVESTIGATION  
ET DES POURSUITES

## RAPPORT DE MISSION



## FORMATION DES INSTITUTIONS NATIONALES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DES ETATS MEMBRES DE LA CEDEAO.

Du 28 septembre au 09 octobre 2015.

Académie anti-corruption de la CEDEAO à Abuja, Nigéria.

## SYNTHESE DE LA FORMATION

A l'invitation du Réseau des institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique de l'Ouest (RINLCAO), la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance a désigné deux représentants qui ont participé à la formation sur la lutte contre la corruption à Abuja du 28 septembre au 09 octobre 2015.

Cette formation qui s'est déroulée dans les locaux de l'académie de lutte contre les crimes économiques et financiers (EFCC) du Nigéria a réuni les représentants de douze (12) Etats membres de la CEDEAO que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Léone et le Togo.

Pour rappel, le RINLCAO a été créé en 2010 dans le but de promouvoir la coordination et la coopération entre les institutions établies pour combattre la corruption en Afrique de l'Ouest. Il est actuellement présidé par M. Issoufou BOUREIMA, Président de la Haute Autorité pour la Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HALCIA) du Niger.

La cérémonie d'ouverture a enregistré la présence du secrétaire Général du Gouvernement, représentant le Président de la République Fédérale du Nigéria.

La formation s'est déroulée en trois étapes:

- **1<sup>ère</sup> étape** : Un panel de discussion sur l'aperçu des efforts de la lutte anti-corruption au niveau de la CEDEAO.

Des échanges de ce panel, il ressort :

- La ferme volonté des Etats de l'Afrique de l'Ouest de s'attaquer au fléau de la corruption. Les efforts déjà accomplis par les Etats ont été salués.
- La nécessité de la coopération sous régionale pour combattre efficacement la corruption et le blanchiment de capitaux.

**2<sup>ème</sup> étape** : La formation en plénière. La formation en plénière a porté sur quatre principaux points :

- Les concepts de corruption, les causes et conséquences sur la croissance économique et socio-politique ;
- Aperçu des systèmes de justice pénale dans les pays francophones et anglophones ;
- Aperçu des conventions internationales et des législations nationales anti-corruption ;
- La détection de la corruption dans les marchés publics.

**3<sup>ème</sup> étape** : La formation en Atelier. Deux ateliers de formation ont été mis en place à l'intention de deux groupes de participants :

- Atelier 1 : « L'enquête sur la corruption » regroupe les participants intervenant dans le domaine de l'investigation et de la poursuite. Cette formation, assurée par deux auditeurs français et un enquêteur gabonais, a porté sur la méthodologie d'enquête, la recherche de la preuve et ses difficultés et les techniques d'audition.
  
- Atelier 2 « La prévention de la corruption » regroupe les participants intervenant dans le domaine de la prévention. Les grands axes de cet atelier ont porté sur les stratégies nationales de lutte contre la corruption et le rôle qu'elles jouent dans la prévention de la corruption dans les secteurs clés de l'économie ; l'évaluation de l'effectivité des mécanismes existant de fraude et de corruption ; la prévention de la corruption dans le financement des partis politiques ; le rôle des médias et du journalisme d'investigation dans la prévention de la corruption ; les défis dans la prévention de la corruption ; et les défis de corruption dans les marchés publics.

Il a été porté à la connaissance des participants que le protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance est désormais en vigueur suite à la ratification du 9<sup>ème</sup> pays qu'est le Niger. Il est à noter que la Côte d'Ivoire n'a pas encore ratifié cet instrument juridique de la CEDEAO.

### **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS**

Au titre des recommandations, il a été formulé la nécessité:

- Pour chaque Etat d'élaborer une stratégie nationale de lutte contre la corruption à l'instar du RINLCAO;
- Pour les Etats de la CEDEAO d'approfondir les échanges d'informations et d'expérience entre les différentes structures de lutte contre la corruption.
- Pour tous les Etats de veiller à ce que les Institutions de lutte contre la corruption répondent aux seize (16) principes de Djakarta;
- Pour les Etats membres du RINLCAO de s'acquitter de leur cotisation annuelle d'un montant de 2000 dollars pour le fonctionnement du RINLCAO.

Pour le Compte de la délégation de la HABG à Abuja,

**M. Henri AKA**, Directeur du Traitement des Déclarations de Patrimoine

**M. AKIAPOU Kouadjo**, Chef de service Poursuites